



Le bulletin du **SNUDI-FO 53**

19 novembre 2014

syndicat **FO** des enseignants publics des écoles de la Mayenne

UD-FO 53 – 10 rue du Dr Ferron – BP 1037 – 53010 – LAVAL cedex - tél. **02.43.53.42.26** – snudifo.53@wanadoo.fr – www.snudifo-53.fr

31ème année - maison fondée en février 1984 – 4ème trimestre 2014 - directeur de la publication : Pascal GRANDET

QR CODE du SITE DU SNUDI-FO 53

60 000 postes pour l'Éducation Nationale ?

L'ESCROQUERIE DU QUINQUENNAT

Qui ne s'est pas demandé, depuis en particulier les 2 dernières rentrées scolaires 2013 et 2014, pourquoi, alors que le gouvernement avait annoncé à grands renforts de médias la création de 12 000 postes en moyenne par an d'ici 2017, la situation restait (très) difficile dans beaucoup d'établissements ?

Pourquoi les effectifs avaient tendance à monter alors que les postes promis auraient pu permettre mathématiquement d'abaisser les moyennes de classe ? Pourquoi, par exemple, en Mayenne, plus d'une douzaine d'écoles avaient des moyennes **officielles** (c'est à dire sans même compter les 2 à 3 ans) dépassant les 28 élèves par classe, quand elles ne flirtaient pas avec les 30 ?

Certes, des choix, que nous avons discutés ont été faits et imposés aux DASEN par le ministère, notamment la création obligatoire de postes « en surplus », pas forcément inutiles mais ne permettant pas d'abaisser le nombre d'élèves par classe, mais cela suffit-il à expliquer cette évidence distorsion entre les annonces grandiloquentes et la réalité du terrain ?



La réponse à ces questions est apportée par un article paru dans l'édition du Monde du 5 novembre dernier et dont les données chiffrées sont reconnues par le ministère : à la moitié du quinquennat, le ministère reconnaît n'avoir REELLEMENT créé que **3 856 postes pérennes** dans l'enseignement public, dont **2 906 dans les écoles** (950 en collèges et lycées) et ce, malgré une « démographie qui flambe » !

Les autres postes sont des postes de stagiaires donc, par définition, pas vraiment des créations puisqu'ils vont progressivement remplacer les titulaires partant en retraite...

Soyons clairs : il s'agit bien là d'une véritable escroquerie au sens moral du terme. Escroquerie dont l'article du *Monde* explique et démonte le mécanisme budgétaire



prenez connaissance de l'intégralité de l'article du *Monde* du 5 nov 2014 en scannant le QR code ou en vous rendant sur le site du SNUDI-FO 53 www.snudifo-53.fr

statut et liberté pédagogique

UN NOUVEAU DÉCRET DU MINISTÈRE LES REMET FRONTALEMENT EN CAUSE



Le 23 octobre la ministre de l'Éducation nationale publie un décret qui institue un conseil de cycle 3 qui regroupe les PE qui exercent en CM2 et les enseignants qui exercent en classe de 6ème ainsi que la participation des PE aux conseil de classe de 6ème. Il renforce les missions du conseil pédagogique.

Avec ce décret la ministre tente d'avancer vers la fusion des corps des PE et de celui des certifiés qui remettrait en cause les garanties statutaires respectives des uns et des autres. Elle s'inscrit parfaitement dans les annonces faites par la ministre de la Fonction publique le 22 octobre aux fédérations de fonctionnaire, dans le cadre des discussions sur « l'Avenir de la Fonction publique » : « **suppression des différents catégories dans la fonction publique** » ainsi que « **la suppression des concours pour le recrutement sur la base d'un bilan de compétences** ».

Alors, qu'on ne nous fasse pas le coup de l'intérêt pédagogique d'une telle opération, tel que les IEN ne vont pas manquer de nous le vendre.

L'objectif est clair : **casser les statuts tout en encadrant étroitement ce qui reste de la liberté pédagogique des enseignants**, qu'ils soient professeurs de collège ou d'école.



prenez connaissance de l'intégralité de l'article en scannant le QR code ou en utilisant l'url www.snudifo-53.fr



laïcité

NAJAT VALLAUD-BELKACEM ENVOIE UN TRES MAUVAIS SIGNAL

En dispensant les accompagnatrices de sorties scolaires du devoir de neutralité

Rythmes scolaires

vestimentaire, la ministre a envoyé un très mauvais signal à tous ceux qui cherchent le moindre prétexte pour remettre en cause l'indispensable neutralité de l'école vis à vis de toute opinion politique, philosophique ou religieuse.

Loin de "pacifier" les quartiers où ce problème se pose avec acuité, cette déclaration risque au contraire de relancer une très nocive polémique et de livrer nos collègues aux pires pressions.

Les renoncements en matière de laïcité sont aujourd'hui monnaie courante. Une raison de **réaffirmer avec le plus grand calme mais aussi la plus grande fermeté que notre école est laïque** et que nous entendons bien qu'elle le reste. Il ne s'agit ni de stigmatiser qui que ce soit, ni d'exclure quiconque. Simplement de rappeler les règles auxquelles doivent se soumettre tous ceux qui participent, ponctuellement comme professionnellement, au fonctionnement du service public d'enseignement.

prenez connaissance de l'interview d'Henri PENA-RUIZ au journal électronique NousVousIls en scannant le QR code ou en utilisant l'url www.snudiFO-53.fr

OBJECTIF OU PRETEXTE PEDAGOGIQUE ?

La réforme "a des vertus incommensurables pour les apprentissages des enfants ».

Najat VALLAUD-BELKACEM, Gennevilliers, 4 septembre 2014

Des chartes qui se substituerait au statut

Dans le processus de territorialisation du statut de fonctionnaire d'État initié par les décrets Peillon/Hamon, une nouvelle étape est en cours depuis le début de cette année de mise en œuvre généralisée à toutes les écoles de la réforme de rythmes scolaires.

Depuis la rentrée, des mairies, quelquefois en partenariat avec les IA, demandent aux écoles, et plus précisément aux directeurs, de signer au nom de l'équipe des enseignants une charte (ou convention ou protocole) qui, sous prétexte d'organiser de manière harmonieuse, la



réquisition des salles de classe et du matériel pédagogique, institue de nouvelles relations entre les enseignants et les collectivités territoriales.

prenez connaissance de l'article paru sur notre site en scannant le QR code ou en utilisant l'url suivante : <http://www.snudiFO-53.fr/63310521>

Il suffit de taper "chartes et rythmes scolaires" sur son moteur de recherche pour se rendre compte de la prolifération de ces documents "contractuels", parfois impulsés par les inspections académiques elles-mêmes.

On peut comprendre que cela titille les impatiences de certains, mais que cela plaise ou non, **les enseignants des écoles sont encore des fonctionnaires d'État qui ne sont pas en situation de contractualiser avec qui que ce soit.** Cette signature ne peut d'ailleurs avoir aucune valeur juridique. Elle n'est là, à cette étape, que pour habituer les esprits et amorcer un cercle vicieux qui mènerait tôt ou tard à la territorialisation des enseignants publics, le fait précédant ainsi le Droit.

Les enseignants, directeurs et adjoints, n'ont

pas à se soumettre à des «règles» et fonctionnements particuliers, contractualisés avec les autorités académiques et municipales.

Le petit livre noir des TAP en Mayenne

Les décrets Peillon/Hamon accroissent les inégalités entre les communes, et en conséquence entre les individus (notamment en Mayenne, département rural). Ils dégradent davantage les conditions de travail des enseignants. Outre ce constat unanime, nous avons pu constater beaucoup de conséquences directes sur le terrain. Voici quelques exemples relevés dans notre département.

Des **problèmes de sécurité** : même si la responsabilité des enseignants n'est plus engagée sur le temps périscolaire, nous ne pouvons rester indifférents face à la mise en danger de certains élèves : un élève qui rentre chez lui, seul, pendant le trajet école/TAP sans que personne ne s'en aperçoive, 30 élèves avec une seule animatrice sans BAFA...

Qui ne s'est pas senti spectateur du **désordre**, voir du chaos, lors des moments de transition en observant des élèves non-respectueux, voir insolents envers des animateurs, en subissant un environnement très bruyant et ce, au sein même de l'école ? Intervenir ne relève certes pas de notre responsabilité, mais beaucoup d'entre nous le font par bon sens, et cela est tout à fait compréhensible. Certaines mairies ont commencé à parler de « responsabilité partagée » lors de ces temps charnières !

Nous voyons sur le département, des élèves de l'**école privée** utiliser la cour, ou des salles

de l'école publique! Des salles de classe sont réquisitionnées.

Certaines communes ont déjà annoncé que le **budget dédié au scolaire serait gelé** pour l'année prochaine, alors que ici où là elles sont obligées de dépenser pour les équipements du périscolaire !

Les **relations avec les mairies**, pourtant souvent cordiales avant l'application du décret, se crispent.

Les **TAP** qui ont lieu le midi allonge la journée des collègues.

Nous voyons des TAP au **contenu bien étonnant** ; on passe de la simple garderie au cours d'anglais avec des objectifs ciblés, et calqués sur les programmes scolaires, voire de la production d'écrit !

La liste est longue et non-exhaustive...

Et la Maternelle dans tout ça ?

Malgré la circulaire Hamon qui prétendait recadrer l'organisation des TAP pour les élèves de maternelles, de nombreux problèmes subsistent : sieste payante ici, réveils prématurés pour suivre les TAP là, fatigue... Mais il y a, si c'est possible, encore plus préoccupant.

témoignage d'une collègue :

" Mes élèves retrouvent les ATSEM transformées en animatrices TAP. On leur propose des activités qui ressemblent à ce qu'ils font en classe. On les sollicite à nouveau pour qu'ils produisent dans le temps imparti... Et encore, j'ai relativement de la chance : on n'utilise pas ma classe alors que dans la commune d'à côté, la maîtresse est priée de laisser la place libre...Tu imagines la confusion dans la tête des élèves."

Alors, la réforme Peillon, amélioration des "rythmes" ou cheval de Troie pour aller vers la dilution de la mission de la Maternelle dans un grand machin qui ne sera plus une école ???

On voit bien que ce dossier "des rythmes scolaires" est un puits sans fond. Toute tentative de résoudre un problème en provoque un nouveau. Alors comment comprendre un tel acharnement de la part d'un gouvernement, depuis 2 ans maintenant, dans une conjoncture économique difficile, autrement qu'en considérant que **l'objectif n'a rien à voir avec les "rythmes scolaires"** mais qu'il s'agit bien là de préparer les collectivités territoriales à assumer des responsabilités qui relevaient jusque-là de l'État, avec, à terme, le **transfert de la gestion des enseignants des écoles publiques et donc la casse de leur statut.**



Le dossier des « rythmes scolaires » n'est qu'un prétexte pédagogique pour amorcer la réalisation d'un choix politique : le transfert de l'école aux collectivités territoriales.

Personne, à part l'État qui voit là le moyen de réduire une partie de ses « déficits publics », n'a à gagner dans cette opération. Ni les élus, ni les enseignants, ni les familles. Chacun peut déjà voir aujourd'hui, en observant les TAP mis en place, les différences criantes qui se font jour, selon qu'on est dans une commune qui a des moyens ou une autre qui en a moins, ou pas.

Quelle école publique préparons-nous aux écoliers de demain si nous laissons sans broncher déléster la République de sa mission la plus noble : celle d'instruire à égalité tous les enfants de ce pays pour former les citoyens de demain ?

C'est, de toutes les critiques que l'on peut porter sur cette « réforme » la plus déterminante.

C'est pourquoi FORCE OUVRIERE, indéfectiblement attachée à l'école de la République contre « l'école des territoires » se bat et continuera de se battre pour l'abrogation des décrets Peillon et Hamon.

prenez connaissance de l'article de L'Obs du 17 nov 2014 en scannant le QR code ou en ou en utilisant l'url suivante <http://www.snudifo-53.fr/63310521>

